



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 36990

Texte de la question

M. Bernard Bosson attire tout spécialement l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'opportunité de finaliser les contrats de plan Etat-région en honorant les engagements de l'Etat. Alors que ses services ont annoncé une augmentation des recettes fiscales de 66,5 milliards par rapport à l'année précédente, il apparaîtrait choquant que les engagements de l'Etat, notamment les crédits routiers, ne soient pas honorés, et que la signature solennelle de l'Etat ne soit pas respectée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement conduit une politique qui, à l'intérieur du cadre constitué par le pacte européen de stabilité et de croissance, permet à l'économie française de maintenir le cap d'une croissance soutenue et de continuer à créer de nombreux emplois. Le dynamisme des recettes fiscales auquel il est fait allusion est de nature à consolider cette tendance grâce à l'amélioration de la situation des finances publiques. La France s'est engagée auprès de ses partenaires de l'Union européenne à limiter l'augmentation, entre 1999 et 2001, de ses dépenses publiques à 1 % en volume. Cela signifie que pour la durée de cette programmation pluriannuelle le surcroît de recettes sera employé à la poursuite de l'assainissement des comptes publics et à la réduction des prélèvements obligatoires. Le Gouvernement, néanmoins a manifesté son attachement à la contractualisation avec les collectivités locales et s'est engagé, lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 23 juillet dernier, dans une nouvelle génération de contrats de plan Etats-région dont il a souhaité faire des instruments privilégiés de sa politique de développement durable, et notamment, d'une réorientation en faveur des modes alternatifs à la route des investissements en matière d'infrastructures de transport. En ce qui concerne notamment les opérations routières inscrites dans les précédents contrats, il a été décidé que les autorisations de programme ouvertes au titre des contrats de plan Etat-région 1994-1999 qui n'ont pu être affectées au cours de la gestion 1999 pourront l'être jusqu'à la fin de l'année 2000. Par ailleurs, le Gouvernement a souhaité, pour autant que les opérations qui n'ont pu être achevées avant l'an 2000 soient toujours jugées pertinentes, qu'elles puissent par priorité être reprises dans les nouveaux contrats de plan Etat-région.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36990

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6246

Réponse publiée le : 27 décembre 1999, page 7425